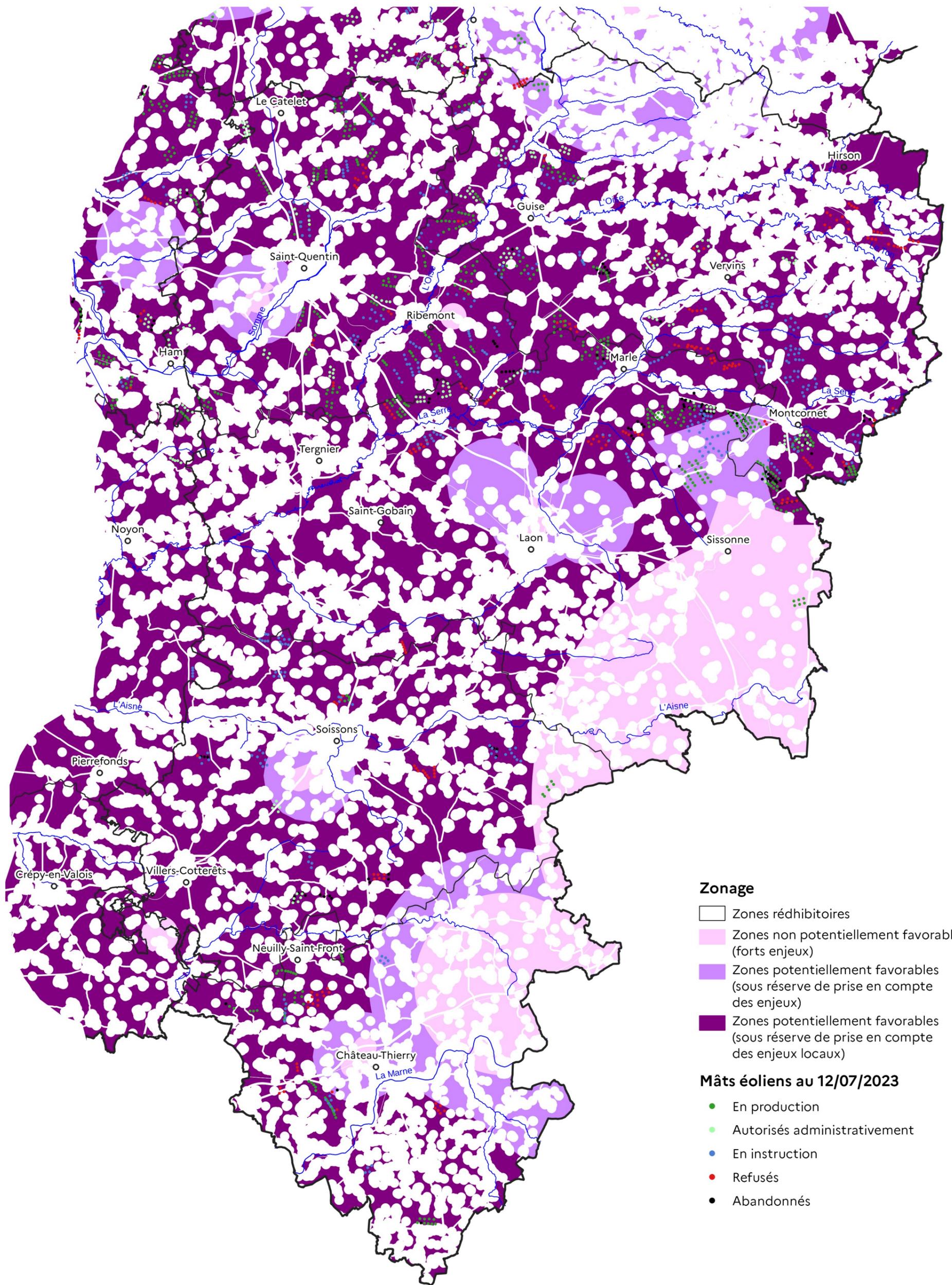


Cartographie du potentiel éolien terrestre - Thématique servitudes et contraintes

Conforme aux orientations établies en 2022 dans le cadre de l'harmonisation nationale

Département de l'Aisne



Zonage

-  Zones rédhibitoires
-  Zones non potentiellement favorables (forts enjeux)
-  Zones potentiellement favorables (sous réserve de prise en compte des enjeux)
-  Zones potentiellement favorables (sous réserve de prise en compte des enjeux locaux)

Mâts éoliens au 12/07/2023

-  En production
-  Autorisés administrativement
-  En instruction
-  Refusés
-  Abandonnés

Note : ces zones n'ont aucune valeur juridique ou politique, ne préjugent en rien de la possibilité de développer des projets ou de définir des zones d'accélération à d'autres endroits que les zones potentiellement favorables identifiées.